

Le Petit Eudiste

FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-PIE-X
PRIEURÉ SAINT-JEAN-EUDES

TRIMESTRIEL – N° 207 – MAI 2018 – 1€

La Sainte Vierge et la Messe 1

Sainte Jeanne d'Arc et la vertu de religion 3

Le célibat sacerdotal 5

Henri Lasserre, le premier historien de Notre-Dame de Lourdes 9

Chronique du prieuré 12

Prieuré Saint-Jean-Eudes
1, rue des Prébendes
14 210 Gavrus
Tél. : 02 31 08 03 85
Fax : 09 82 62 21 94
14p.gavrus@fsspx.fr

La Sainte Vierge et la Messe

Pourquoi du haut de la Croix, Notre-Seigneur a-t-Il confié la Vierge Marie à saint Jean ? À moins de cinquante ans Notre-Dame était jeune encore et de plus, elle n'était pas sans feu ni lieu : elle avait un toit à Nazareth, des proches parents et des alliés. À défaut de laisser sa Mère retourner en Galilée, pourquoi Notre-Seigneur ne l'a-t-Il pas confiée à l'une ou l'autre des saintes femmes dévouées qui avaient assisté de leurs soins et de leurs biens la petite troupe apostolique pendant les trois années de courses missionnaires en Palestine ? Notre-Dame avait conquis l'estime, l'amitié, l'affection et l'admiration de toutes. Oui, pourquoi ce choix de saint Jean alors que ce dernier, pour obéir à l'ordre d'évangéliser la terre entière, devrait beaucoup voyager à l'instar des onze autres apôtres ?

Si Notre-Dame fut confiée à saint Jean plutôt qu'aux saintes femmes, c'est parce qu'il était prêtre. Et si Notre-Dame fut confiée à saint Jean plutôt qu'à saint Pierre ou à un autre apôtre, c'est parce que lui seul était demeuré au pied de la Croix au jour de la Passion : une grâce très forte et très douce l'y avait attiré. De plus, si Notre-Dame fut confiée à saint Jean plutôt qu'à saint Pierre ou à un autre ami de Jésus, c'est parce que la vie intérieure de l'apôtre vierge le rapprochait d'elle, modèle de toute vie contemplative. C'est donc bien auprès de saint Jean que Notre-Dame devait passer ses dernières années de pèlerinage sur terre, en adorant le Seigneur Jésus, son Fils, présent dans la sainte Eucharistie sous les espèces du pain et du vin. C'est à la messe célébrée par saint Jean que Notre-Dame devait demander et obtenir par d'incessantes supplications la diffusion de la foi de par le monde et le salut des âmes. C'est tout spécialement à la messe célébrée par saint Jean que sur terre, après l'Ascension de Jésus, Marie devait être comme le cœur de l'Église naissante. Suivons Notre Mère dans cette vie cachée d'adoration.

Notre-Dame, Mère de Dieu, n'avait pas le caractère sacerdotal, mais pour parler comme monsieur Olier, elle avait cependant reçu *la plénitude de l'esprit sacerdotal*, qui n'est autre que l'esprit du Christ rédempteur. Aussi Marie pénétrait-elle bien plus profondément encore que saint Jean le mystère de nos

autels : C'est elle qui avait donné le prêtre et la victime de la Croix, et qui s'était offerte avec Lui le Vendredi-Saint. Aussi la Sainte Messe était-elle pour Notre-Dame, à un degré que nous ne saurions soupçonner, la continuation du Sacrifice du Calvaire. Sur l'autel, elle retrouvait la même Victime que sur la Croix : le même Jésus, réellement présent avec son corps, son âme, son sang et sa divinité. Il n'y avait plus, il est vrai, d'immolation sanglante, mais une immolation sacramentelle, réalisée par les consécrations séparées du Corps et du précieux Sang. Pour Marie, la Messe célébrée par saint Jean était la reproduction la plus frappante qui soit du Sacrifice de la Croix, sa perpétuation en substance sur l'autel.

Et comment Notre-Dame s'unissait-elle à cette oblation renouvelée de Jésus ? À la manière unique de la Co-rédemptrice et de la Médiatrice universelle qu'il lui était donné d'être. À cette oblation, elle s'unissait, en esprit d'adoration réparatrice, en esprit de supplication et d'action de grâces comme elle l'avait fait déjà au pied de la Croix. Elle rendait grâce pour l'institution de la sainte Eucharistie, pour les bienfaits dont elle est la source. Elle offrait les peines très vives qu'elle éprouvait devant la négation de la divinité de Jésus. Elle suppliait pour la conversion des pécheurs, pour le progrès des justes, pour le réconfort des Apôtres au milieu de leurs travaux et des souffrances qu'ils endureraient jusqu'au martyre.

Dans le Sacrifice de la Messe, Notre-Dame voyait également le point d'union, de jonction du culte que la terre et le Ciel offrent au Père. En effet, incessamment, la Victime offerte à la Messe, mais qui est maintenant et à jamais victorieuse au Ciel, montre pour nous ses plaies glorieuses au Père éternel. Au Ciel et sur la terre, c'est lui, Jésus, le souverain prêtre toujours vivant pour intercéder en notre faveur. Le célébrant à l'autel n'est que le ministre, le serviteur qui parle au nom de Jésus en disant : *Ceci est mon corps* ; ou mieux, c'est Jésus même qui parle par sa bouche, qui en use comme d'un instrument au moment de la consécration. C'est donc Jésus qui continue de s'offrir pour nous. Il agit jour après jour sur terre par ses autres lui-même que sont les ordonnés, les prêtres. L'âme du sacrifice de la Messe est l'oblation intérieure toujours vivante au cœur du Christ. Par elle, Jésus continue de nous appliquer les mérites et les satisfactions du Calvaire. Des saints ont vu parfois, au moment de la consécration, Jésus lui-même à la place du célébrant. Notre-Dame n'a-t-elle pas été favorisée de cette vision de temps à autre ? De plus, Notre-Dame entrevoyait qu'à la fin du monde, lorsque la dernière Messe serait achevée, l'oblation intérieure de son divin Fils durerait éternellement non plus certes comme demande, supplication, impétration et propitiation, mais comme adoration et action de grâces. Ce sera alors le culte de l'éternité, dont nous avons les prémices à la Sainte Messe quand le *Sanctus* est chanté en l'honneur du Dieu trois fois saint.

Que dire enfin de la communion de Notre-Dame ? La condition principale d'une fervente communion est d'avoir au cœur la faim de l'Eucharistie. Les saints ont eu faim de l'Eucharistie. Sainte Catherine de Sienne, à qui l'on refusait un jour de communier, avait si faim de l'Eucharistie qu' à l'insu du célébrant, une parcelle de la grande Hostie se détacha et lui fut apportée miraculeusement par un ange. Il y à loin pourtant de sainte Catherine à la sainte Vierge ! Pouvons-nous alors avoir une assez haute idée de l'attirance, de l'attrait de Notre-Dame pour Jésus Hostie ? Indemne du péché originel, de tout péché actuel et de toute imperfection volontaire, rien ne venait freiner en Notre-Dame un élan irrésistible d'union qui, de plus, grandissait chaque jour, de communion en communion. Et Jésus de son côté avait le plus grand désir de la sanctification définitive de sa Mère. Il ne demandait qu'à lui communiquer les trésors de son Cœur sacré. Au moment de la communion, Marie redevenait donc le tabernacle vivant et très pur de Notre-Seigneur, tabernacle doué de connaissance et d'amour. Elle était vraiment *la tour d'ivoire*, *l'arche d'alliance, la maison d'or* de ses litanies. Chacune des communions de la Sainte Vierge était plus fervente que la précédente et produisait en elle une plus grande augmentation de charité, la disposant ainsi à la communion plus fructueuse encore du lendemain.

La Vierge Marie est pour nous le plus parfait modèle de dévotion eucharistique. C'est elle qui est chargée de nous apprendre ce qu'est l'esprit d'adoration réparatrice, ce qu'est l'acceptation généreuse des peines de la vie, ce que doit être notre désir de la sainte Eucharistie, ce que doit être la ferveur de notre supplication aux intentions de l'Église, et notre action de grâces pour tous les bienfaits reçus.



Vitrail de la cathédrale de Fribourg-en-Brisgau (Allemagne)

Sainte Jeanne d'Arc et la vertu de religion

Par l'abbé Philippe Nansenet

Ce qui brille en Jeanne est d'or : le chef de guerre, le héraut du Christ-Roi, la prophétesse, puissante en œuvres, au printemps et pendant l'été 1429, de la délivrance d'Orléans au sacre du gentil dauphin à Reims. Sous ces différents aspects cependant, Jeanne n'est jamais qu'admirable, si l'on ose dire ! Pour un moment, regardons-la plutôt du côté où elle est imitable. Regardons-la vivre comme chrétienne au jour le jour dans la dépendance de Dieu. Quels rapports entretenait-elle avec Dieu ? Des rapports vertueux, lesquels relèvent de la vertu de religion.

Qu'est-ce que la vertu de religion ?

Pour la définir, faisons retour à de possibles étymologies. Pour les uns, l'homme religieux est celui qui repasse et pour ainsi dire, relit sans cesse ce qui concerne le culte divin. Religion viendrait donc de *re-legere* / *relire*. Pour d'autres, on peut également entendre religion du devoir que nous avons de réélire Dieu, sans cesse, comme le bien suprême délaissé par nos négligences. Le mot religion viendrait donc du verbe *reeligere*. D'autres enfin, font dériver le mot de *relier* / *religare*, la religion étant notre liaison au Dieu unique et tout-puissant. Quoi qu'il en soit de cette triple étymologie, lecture renouvelée, choix réitéré, liaison plus étroite, la religion au sens propre implique ordre à Dieu.

Cette vertu a la primauté sur les autres vertus morales, car c'est elle qui touche de plus près à Dieu : elle nous fait accomplir des actes directement et immédiatement ordonnés à Son honneur ; et des actes intérieurs, et des actes extérieurs : Mon cœur et ma chair – dit le Psalmiste – ont bondi vers le Dieu vivant. Les actes intérieurs viennent du cœur ; les actes extérieurs engagent la chair, le corps. Aux actes intérieurs du culte se doivent donc joindre les actes extérieurs. Penchons-nous sur certains des actes de cette vertu.

1° La dévotion

Qu'est-elle en son grand sens, conservé encore par saint François de Sales ? Rien d'autre qu'une volonté de se livrer, de se dévouer promptement à ce qui concerne le service de Dieu. Elle a pour cause extérieure Dieu : « Il appelle ceux qu'Il juge bon d'appeler, rend religieux celui qu'Il veut, et s'Il l'avait voulu, des Samaritains tirés de leur indifférence, il eût fait des êtres de dévotion » nous dit saint Ambroise. Quant à la cause intérieure, elle tient à nous : c'est nécessairement la méditation ou contemplation. « La volonté naît de l'intelligence. Nous en déduirons que la méditation est cause de dévotion, pour autant qu'elle fait naître en nous cette conviction qu'on doit se livrer au service divin » enseigne saint Thomas d'Aquin.

Sainte Jeanne d'Arc a-t-elle été dévote ?

Rassemblons quelques témoignages.

« A Poitiers, elle logeait chez Maître Jean Rabateau et à l'époque j'appris de sa femme que chaque jour après le repas, elle demeurait longtemps agenouillée, et la nuit aussi. Très fréquemment elle entrait dans une petite chapelle du logis et y faisait de longues dévotions. » (Jean Barbin)

Voici un autre témoignage : « Ce jour-là, le soir, revenue en son logement, elle me dit que le lendemain, qui était le jour de la fête de l'Ascension du Seigneur, elle ne ferait pas la guerre et ne s'armerait pas par respect pour la fête. Et ce jour-là elle voulait se confesser et recevoir le sacrement de l'eucharistie, ce qu'elle fit. » (Jean Pasquerel)

La dévotion de Jeanne s'étendait aux saints du Paradis et à la bienheureuse Vierge Marie : « C'est une bonne chose, disait-elle, d'observer les fêtes de Notre-Dame. » « Quand les cloches sonnaient, elle se signait et se mettait à genoux…Elle allait volontiers à confesse, portait des cierges à l'église devant Notre-Dame. » (Simon Musnier)

2° L'oraison

Cassiodore discerne dans le mot *oratio* l'étymologie *oris ratio* / *raison formulée*. La prière est une demande de ce qui convient. Elle est bien un acte de la raison. Nous prions afin d'obtenir de Dieu ce qu'il a décidé d'accomplir par le moyen des prières des âmes saintes. « Par leurs demandes, les hommes méritent de recevoir

ce que le Dieu tout puissant a dès toujours résolu de leur donner. » (Saint Grégoire)

Sainte Jeanne d'Arc a-t-elle prié avec assiduité ?

« Jeanne, à Bourges, me demanda plusieurs fois d'aller à Matines, et à son instance, je l'y menais plusieurs fois. » (Marguerite de la Touroulde)

« Elle se maintenait très dévotement en oyant le service divin de Notre-Seigneur, lequel elle voulait continuellement ouïr, à savoir aux jours solennels, la grande Messe, du lieu où elle était avec les heures subséquentes et autres jours une Messe basse. » (Jean d'Aulon)

3° L'adoration

« Composés de deux natures, intellectuelle et sensible, nous offrons à Dieu une double adoration, et spirituelle et corporelle » (St Jean Damascène). L'extérieur est relatif à l'intérieur comme à ce qui a valeur première. L'adoration extérieure est donc faite pour l'adoration intérieure. Les gestes d'humilité exprimés par le corps servent ainsi à exciter notre cœur à se soumettre à Dieu.

Sainte Jeanne d'Arc a-t-elle été une âme d'adoration ?

« Maître Pierre Maurice disait un jour qu'il l'avait entendue en confession, et qu'il n'en avait jamais ouï pareille, ni de docteur ni de personne, il estimait, d'après sa confession, qu'elle vivait saintement et régulièrement en la présence de Dieu. » (Guillaume de La Chambre)

« Quand elle était à l'église, on la voyait parfois prosternée devant le crucifix, ou bien les mains jointes, fixant de tous ses yeux le crucifix ou Notre-Dame. » (Henri Arnolin)

4° Le sacrifice

L'âme religieuse cherche enfin à manifester la soumission et l'honneur dus à la Majesté divine en offrant des sacrifices. Depuis le Vendredi-Saint, il n'y en a pas d'autre qui puisse plaire à Dieu que le Sacrifice de la Croix, renouvelé sur l'autel lorsque la Messe est célébrée ; que nos renoncements et nos générosités unis au Sacrifice sacramentel ; que l'oubli de soi, le don de soi lavés de toute tache par Jésus et fondus dans Son immolation au Père.

Sainte Jeanne d'Arc a-t-elle aimé la Messe ?

« Elle était accoutumée d'ouïr la Messe tous les jours, s'il lui était possible. » (Jean d'Aulon) « Tandis qu'on célébrait la Messe, je vis au moment de l'eucharistie, Jeanne répandre d'abondantes larmes » (Pierre Compaing, prêtre)

En voyage pour Chinon, « elle eût bien volontiers entendu la Messe, car elle disait souvent : "Si nous pouvions ouïr la Messe, nous ferions bien." Mais, à ma connaissance, nous n'entendîmes Messe sur notre chemin que deux fois. » (Jean de Metz) « Mais à Sainte Catherine de Fierbois – nous dit Jeanne – j'ai entendu trois messes en un jour. Puis, je suis allée à Chinon. »

Jeanne a dix-neuf ans et va mourir. Que demande-t-elle encore ? Que la sainte eucharistie lui soit apportée. Et sur le bûcher, elle s'adresse aux prêtres pour que des messes soient dites à l'intention du repos de son âme.

Conclusion

À regarder vivre au jour le jour sainte Jeanne d'Arc en dehors des champs de bataille, en dehors des conseils du roi, en dehors de la prison de Rouen et des interrogatoires où dans ses réponses éclate l'esprit de Conseil, abstraction faite de sa mort en martyre place du Vieux-Marché, ne pourrait-on pas déjà conclure à une sainteté consommée ? Parler de sainteté, enseigne saint Thomas, c'est dire deux choses : premièrement pureté, c'est le sens donné par le mot grec agios, comme si on disait sans terre ; deuxièmement : fermeté. Les Anciens appelaient saint ce que la loi protégeait et rendait inviolable.

La pureté – l'arrachement aux réalités inférieures – est nécessaire pour que l'âme s'applique à Dieu. Sainte Jeanne d'Arc est parvenue à cette pureté, à cet arrachement, au milieu même des mêlées d'une vie trépidante ! L'âme se souille du fait de sa liaison aux choses d'ici-bas. Que sainte Jeanne d'Arc nous aide à nous en déprendre.

La fermeté est tout aussi requise à l'application de l'âme à Dieu. Grâce à cette stabilité, l'âme s'attache à Dieu comme à la fin dernière et au premier Principe immuable. « Je suis certain que ni la mort ni la vie ne me sépareront de la charité du Christ. » (Saint Paul) L'inébranlable pureté de sainte Jeanne d'Arc nous est un modèle.

La sainteté ne diffère donc pas de la religion dans son essence, de la religion pratiquée à la manière de sainte Jeanne d'Arc : héroïquement. Que notre sainte – fille de Dieu – nous aide à mener jusqu'au bout le combat de la vie en Jésus, pour Jésus.

Le célibat sacerdotal

Par l'abbé Frédéric Weil

Tout au long de son histoire, l'Église a connu de continuelles attaques contre la pratique du célibat sacerdotal. Cependant, les autorités romaines n'ont jamais prêté l'oreille aux récriminations et ont montré une grande vigueur dans l'application de cette discipline d'origine apostolique.

Mais depuis le concile Vatican II, des exceptions se sont introduites dans le droit, exceptions qui n'avaient jamais eu lieu auparavant dans l'occident latin. Il faut en effet constamment réaffirmer contre les objectants que cette loi du célibat, que l'on nomme de manière plus juste l'obligation à continence des clercs, est selon toute vraisemblance d'origine apostolique. En témoignent les brillants travaux du jésuite Cochini en 1990[1] et ceux du cardinal Stickler parus en 1993[2]. C'est sur les travaux de ce dernier que nous nous appuierons très largement dans cet article en les résumant pour exposer la pratique de l'Église à ce sujet.

Continence et célibat

En premier lieu, afin d'éviter des confusions qui sont courantes sur le sujet, il faut bien distinguer deux notions : celle de la *continence* et celle du *célibat*. En effet, la discipline de l'Église sur la question regarde d'abord la *continence* des clercs, c'est-à-dire l'abstinence totale et perpétuelle, à partir de l'ordination, de tout commerce charnel avec une épouse. C'est pourquoi, on admet parfois des veufs au sacerdoce, même s'ils ont procréé auparavant. De même, on a toujours admis des hommes mariés, pourvu qu'ils se séparent de leur épouse avec leur accord. De tels cas sont devenus de plus en plus rares au fil des siècles. L'Église ne fait désormais de telles exceptions que sur dispense papale expresse, si l'épouse rentre également en religion et si les enfants ne sont plus à charge. C'est notamment le cas du Père d'Elbée, auteur de *Croire à l'amour*, dont l'épouse est rentrée chez les carmélites.

Le *célibat* apparaît donc comme le moyen le plus apte à permettre cette *continence* et non ce qui est premièrement recherché. L'expression de *célibat sacerdotal* est quelque peu trompeuse. Il faudrait plutôt parler de *continence des clercs,* puisqu'en outre, elle concerne les sous-diacres et les diacres.

Dans la sainte Écriture

« Il y a des eunuques qui se sont eux-mêmes rendus tels à cause du royaume des Cieux. » [3] Notre-Seigneur exhortait ainsi ses apôtres à la continence. Ce vœu a été rendu entièrement inopérant par le protestantisme qui a non seulement éradiqué la continence sacerdotale mais toute forme de chasteté en vidant systématiquement tous les monastères.

On sait que saint Pierre a été marié puisque l'on parle de sa belle-mère[4]. Mais étant donné ce que nous venons de voir, il s'agit de savoir s'il a été continent après l'ordination. La Sainte Écriture ne nous donne aucune indication à ce sujet, mais la Tradition plaide en faveur de sa continence.

Le texte inspiré le plus proche de la question est la fameuse énumération des qualités de l'évêque par saint Paul à Timothée[5] et de même à Tite[6] : il faut qu'il soit « l'homme d'une seule femme », c'est-à-dire qu'il ne se soit pas marié une deuxième fois après avoir perdu sa première femme. Il faut même qu'il ait des « enfants fidèles ». Cela n'infirme en rien l'obligation de la continence à tenir à partir de l'ordination. Bien au contraire, cela conforte la Tradition, car pourquoi faire une telle recommandation, si ce n'est pour avoir la garantie que l'on est capable d'observer la continence ? Sans cet éclairage, la recommandation apparaît vaine. C'est l'explication adoptée par le Pape Sirice entouré de quatre-vingts évêques en 386[7].

L'Apôtre Saint Paul affirme lui-même sa continence : « A ceux qui ne sont pas mariés et aux veuves, je dis qu'il leur est bon de rester comme moi-même. » [8]

1. *Les origines apostoliques du célibat sacerdotal*
2. *Der Kleriker Zölibat, Seine Entwicklungsgeschichte und seine theologischen Grundlagen.*
3. St Matthieu, XIX, 12.
4. St Luc, IV, 38.
5. Thimothée, III, 2.
6. Tite, I, 6.
7. Décrétale *Cor in unum*
8. I Cor, VII, 8.

Il avait affirmé auparavant : « je vous dirai qu'il est bon pour l'homme de ne pas toucher de femme ».

Origines de la continence des clercs

Saint Paul exhorte ainsi les Thessaloniciens : « retenez les enseignements que vous avez reçus de nous, soit oralement, soit par lettre » [9]. Il serait donc vain de rechercher exclusivement dans la Sainte Écriture un enseignement là-dessus : le Nouveau Testament n'est pas un texte législatif et tout n'est pas écrit.

L'antiquité chrétienne ne nous renseigne pas sur le sujet, étant donné que c'est un temps de persécutions, et que l'on a de toute manière une quantité de documents restreinte. Il faut aussi savoir que la loi impériale interdisait le célibat afin de garantir plus d'enfants pour l'empire romain.

La première trace écrite date du concile local d'Elvire, en Espagne, vers 310 : « On est tombé d'accord sur l'*interdiction totale* faite aux évêques, prêtres et diacres, c'est-à-dire à tous les clercs au service de l'autel, de commercer avec leurs épouses et de procréer des enfants ; cependant, celui qui l'aura fait devra être exclu de l'état clérical. »

Il apparaît qu'une partie du clergé était alors mariée, peut-être même la plus grande. Mais la mention de la continence est ici claire et totale et s'étend jusqu'au diacre, sous peine de déposition. On ne saurait affirmer qu'une telle loi fût alors totalement nouvelle, puisque dans le cas contraire, elle aurait soulevé un tonnerre de protestations de la part des époux qui se seraient vus injustement dépouillés de leur droit naturel. Cela irait contre la prescription de l'Apôtre qui demande expressément que cette continence ne soit que « d'un commun accord » [10]. De plus, les anciens mettaient un point d'honneur à ne pas innover mais à réaffirmer la Tradition.

Mieux encore, le concile de Carthage en 390 reprend la même loi mais affirme de plus qu'il faut l'observer « afin qu'ainsi nous aussi nous gardions ce que les Apôtres ont enseigné et ce qu'a conservé une coutume ancienne ».

Il y a encore de nombreux témoignages ultérieurs que nous ne pouvons résumer ici. Dans toutes ces prescriptions, l'ordination d'un homme marié est donc possible pourvu qu'il garde la continence parfaite. Mais on a toujours interdit que quelqu'un qui est déjà prêtre contracte mariage, car ce mariage perdrait son objet principal qui est la procréation. De plus, la cohabitation serait une tentation de chute.

Plus tard, en 1139, le 2e concile du Latran déclara que désormais, ces mariages qui étaient déjà interdits seraient également invalides. La presse prend prétexte de cette dernière décision pour affirmer inmanquablement à chaque article sur la question cette énormité anti-historique que le célibat sacerdotal est une invention du XIIe siècle…

Ce n'est finalement qu'avec l'institution providentielle des séminaires, au XVIe siècle au concile de Trente que l'Église va pouvoir se passer définitivement de ces prêtres mariés mais continents.

En pratique

Si telle est la loi, la pratique n'a pas toujours été à sa hauteur, comme le remarque le cardinal Stickler : « nous n'avons cessé de constater qu'une obligation aussi lourde avait constamment dû payer son tribut à la faiblesse humaine. » Saint Ambroise s'en plaignait en occident et Épiphane de Salamine en Orient.

Cependant, les autorités ont toujours combattu ces écarts. Dans les cas extrêmes, les Papes ont pu concéder qu'un prêtre se marie par dispense, mais il devait alors cesser tout ministère. Jamais il n'a été permis de pouvoir en même temps jouir du mariage et exercer un ministère. Les prêtres mariés pendant la Révolution « eurent le choix ou bien de renoncer à ce mariage invalide, après quoi ils pouvaient reprendre leur fonction dans l'Église, ou bien d'assainir leur situation matrimoniale à la suite d'une dispense, après quoi toutefois ils devaient abandonner à jamais tout ministère d'Église » [11].

Discipline orientale

En Orient, la pratique est identique à l'occident seulement pour le degré de l'évêque, mais le prêtre peut non seulement être marié mais aussi user du mariage avec quelques restrictions de temps. Les candidats à l'épiscopat sont donc recherchés parmi les moines.

On considère parfois que cet usage est simplement une autre tradition, tout aussi respectable. En réalité, il ne manque pas de témoins pour affirmer que la loi en Orient était à l'origine celle de la continence totale. L'observance de la loi souffrit de nombreux manquements dans la pratique. Mais au lieu de combattre ces manquements, on les entérina lors du concile oriental nommé *In Trullo II*, en 691. Ce concile fortement

9. II Thess, II, 14.
10. I Corinthiens VII, 5.
11. Stickler, *Le célibat sacerdotal*

anti-occidental n'a jamais été approuvé par le Pape. L'empereur Justinien II, qui s'ingérait aisément dans les affaires de l'Église, fut remonté contre ce refus. Il ordonna l'arrestation du Pape pour le ramener à Constantinople et lui faire approuver le concile par la force. L'expédition sacrilège fut providentiellement mise en échec par les militiens de Ravenne.

Ce concile décrète ainsi que les prêtres peuvent faire usage du mariage les jours où ils ne célèbrent pas les saints mystères. C'est un retour à la pratique de l'Ancien Testament qui prescrivait cette même continence temporaire aux prêtres de l'ancienne loi. En outre, ceux qui veulent tout de même garder la continence totale, comme chez les « barbares » (c'est-à-dire les latins), doivent obtenir une dispense qui prendra acte de leur « pusillanimité » (sic) !

Pour éviter l'embarras de présenter une nouveauté contraire aux prescritions antiques, les orientaux s'appuyèrent sur le concile de Carthage déjà cité, mais ils le falsifièrent ! Il ajoutèrent une incise pour restreindre la continence aux jours de célébration des « saints mystères » (on ne célébrait alors la messe que le dimanche). Cette falsification est désormais parfaitement établie et reconnue par tous, y compris ceux qui s'auto-proclamment « orthodoxes » et font ainsi profession de n'avoir rien changé à la foi antique…

Remarquons que cette discipline atrophiée n'est pas sans incohérences. Il demeure interdit aux prêtres de se marier, mais il est permis à un homme marié d'être ordonné et de vivre maritalement. Quelle différence sinon chronologique ? Cela ne s'explique que dans le cadre de la continence parfaite. De plus, si les prêtres doivent être continents seulement en raison de la célébration de la messe, on ne comprend plus pourquoi les évêques, eux, doivent observer la continence parfaite.

Jusqu'à maintenant, la reconnaissance de cette discipline différente a été l'objet, de la part des autorités centrales romaines, d'une « considération courtoise » qui, cependant, ne peut guère être considérée comme une approbation officielle de la modification apportée à l'ancienne discipline de la continence. Chez les orientaux catholiques qui ont rejeté le schisme, Rome tolère cette situation, mais favorise l'usage antique.

Fondements de cette loi

Saint Raymond de Peñafort résume en deux points les raisons de cette obligation. La première raison est la *pureté* sacerdotale, afin que les prêtres « puissent obtenir en toute sincérité ce qu'ils demandent à Dieu dans la prière ». La prière d'un cœur pur est davantage entendue de Dieu. Cette stérilité physique volontaire est ainsi source d'une plus grande fécondité spirituelle. Le sacerdoce bien plus parfait du Nouveau Testament ne se transmet plus par la chair, comme sous l'ancienne loi, mais il se transmet spirituellement. Dieu est esprit, et il convient que l'homme qui veut élever sa voix vers Dieu soit davantage esprit, et dégagé de la chair. Le Pape Sirice, en 385, dit de même : « pour que du jour de notre ordination nous consacrions nos cœurs et nos corps à la sobriété et à la chasteté, de sorte que nous plaisions au Seigneur notre Dieu dans les sacrifices que nous offrons quotidiennement ». C'est ainsi que saint Paul recommande même aux époux la continence temporaire afin de « vaquer à la prière » [12].

La seconde raison est la *disponibilité* pour la prière et le ministère. Saint Paul dit dans le même chapitre : « Celui qui n'est pas marié s'inquiète des choses du Seigneur, des moyens de plaire à Dieu. Mais celui qui est marié s'inquiète des choses du monde, des moyens de plaire à sa femme ; et il se trouve partagé. » Pour être totalement dévoué à Dieu et à son troupeau, « le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis » [13]. Il convient ainsi au plus haut point que l'homme du sacrifice commence par faire le sacrifice d'une famille.

Vatican II et les développements ultérieurs

L'inobservation de la loi de la continence a toujours été la marque de l'hérésie. Ainsi les Wisigoths ariens ne l'observaient pas. Nous avons vu le cas oriental qui est plus mitigé. Quant au protestantisme, il a même détruit toute chasteté. Le cas des « vieux catholiques » est également très significatif. Ceux-ci ont fait schisme à cause de leur refus de l'infaillibilité pontificale définie par le concile Vatican I en 1870. Il ont presque aussitôt abandonné toute continence sacerdotale, bien que leur séparation fût étrangère à cela.

On l'a vu, dans le cas oriental, Rome a été mise à l'écart de la décision et a dû s'incliner devant le fait accompli. Mais l'autorité pontificale n'a *jamais fait aucune exception* à cette loi de sa propre initiative, et ce, depuis les origines, du moins… jusqu'à Vatican II. Faudra-t-il s'étonner de voir ce concile commencer de faiblir ? En effet, le concile a demandé le rétablissement du diaconat comme degré permanent de la hiérarchie et non plus comme degré transitoire, ce qui était le cas depuis le concile de Trente. Ceci n'est pas de soit mauvais mais le concile, en souhaitant ce rétablissement, émettait aussi le vœu auprès de Paul VI que les diacres

12. I Corinthiens, VII, 5.
13. Saint Jean, X, 11.

puissent être mariés et continuer d'user du mariage. Cela fut accompli le 18 juin 1967 par Paul VI par le Motu Proprio *Sacrum Diaconatus Ordinem*. Ce fait constitue le premier recul d'un pape en territoire latin de toute l'histoire de l'Église, car le diaconat a toujours été compté parmi les degrés de l'ordre astreints à la continence.

Jean-Paul II a permis une deuxième exception le 7 mai 2004 en autorisant personnellement l'ordination d'un ex-pasteur protestant marié, Patrick Balland. Celui-ci a été ordonné prêtre le 26 juin 2005, peu après la mort du Pape, sans qu'on ait exigé de lui la continence. La raison de cette exception semble tenir aux amitiés haut-placées de l'ordinand parmi lesquelles Mgr Kasper, Mgr Schönborn, mais surtout le cardinal Ratzinger[14].

La troisième exception a eu lieu sous le pontificat de Benoît XVI avec la question des ordinariats anglicans. En effet, face aux innovations de plus en plus délirantes des anglicans, de nombreux « prêtres » et « évêques » anglicans (nous mettons entre guillemets car leurs ordinations n'étaient pas valides) ont exprimé le désir de revenir dans le giron de Rome. La constitution apostolique *Anglicanorum Cœtibus* leur a accordé une structure juridique et permis l'ordination au sacerdoce des anciens « prêtres » mariés. L'exception n'est permise qu'au cas par cas sur permission de Rome et profite de raisons pastorales mieux établies. Cependant, lors des précédents grands mouvements de conversion des anglicans au catholicisme, qui virent notamment la conversion du cardinal Newman, on remarque que la chose n'avait jamais été admise. De plus, pour ceux qui étaient précédemment « évêques » mariés, on ne les ordonne qu'à la prêtrise mais certains se sont vu concéder une juridiction « ordinaire » sur un territoire à la manière d'un évêque avec l'usage des insignes pontificaux[15] (crosse, mitre, croix pectorale, anneau, etc.) ! Des évêques mariés sans le nom et seulement dépourvus du pouvoir d'ordonner…

La dernière exception en date est le fait du Pape François, dans la continuité de ses prédécesseurs. Le 23 décembre 2013, il a en effet permis aux prêtres orientaux mariés d'exercer leur ministère en territoire latin. Jusqu'ici, ceux-ci n'avaient le droit d'exercer leur ministère qu'en Orient, afin de ne pas scandaliser par l'exemple de leur relâchement.



Le pape François avec Mgr Keith Newton, ex- « évêque » anglican. Il est devenu prêtre catholique en 2011, et vit avec son épouse. Il est à la tête de l'Ordinariat Notre-Dame de Walsingham et porte tous les insignes d'un évêque.

« Aménagements » à venir

La discipline antique est ainsi grignotée peu à peu. Il n'est évidemment pas question de s'arrêter là. Le pape François a eu l'occasion à plusieurs reprises d'exprimer à mi-voix son « ouverture » sur la question, sans plus de précisions. Un synode est notamment prévu sur l'Amazonie en octobre 2019, dans lequel la question sera abordée. Cela fait suite à l'autorisation par le pape en 2014, d'ouvrir une commission d'étude sur la question à cause du manque de vocations et de la présence de nombreux diacres mariés qui pourraient être élevés au rang du sacerdoce. Ainsi pourrait s'élargir une nouvelle fois la voie ouverte en 1967. On parle d'ordonner des « viri probati » (« hommes ayant fait leurs preuves »), pour faire référence à la discipline antique. Mais le terme est trompeur, car on feint d'oublier que ceux-ci étaient astreints à la continence parfaite.

On entend d'ailleurs régulièrement les autorités actuelles de l'Église dire que la question du célibat (rappelons qu'il faudrait dire continence) n'est pas un dogme mais une question disciplinaire. C'est une manière de dire que cet usage peut être révoqué. Mais il faut rappeler que cet usage nous vient des apôtres, et nous pourrions en dire autant de l'institution de la fête de Pâques, de l'usage du dimanche au lieu du samedi, même de l'usage de célébrer la messe chaque semaine. Après tout, le précepte divin : « faites ceci en mémoire de moi » oblige à la célébration de la messe sans donner de prescriptions de temps ou de fréquence. Si le reste n'est que disciplinaire et révocable, ne pourrait-on pas en théorie supprimer Pâques et célébrer la messe une fois l'an à une autre date ? Par exemple, le 26 septembre, jour du « bienheureux » Paul VI… Mais serait-ce encore le vrai visage de l'Église ?

14. *La vie*, article du 30/06/2005

15. L'usage des insignes pontificaux a été permis à de simples prêtres auparavant dans l'histoire de l'Eglise, mais qu'on le permette à un homme marié est particulièrement choquant.

Henri Lasserre, premier historien de Notre-Dame de Lourdes

Par l'abbé Raphaël d'Abbadie d'Arrast

Il nous a paru intéressant de conter la vie d'un catholique du dix-neuvième siècle, qui côtoya Louis Veuillot, le saint homme de Tours et Dom Guéranger, et que la Très Sainte Vierge s'est choisi pour écrire la geste de Lourdes.

Dix ans après les Apparitions de Notre-Dame à sainte Bernadette, l'écrivain Henri Lasserre faisait paraître, sous forme d'articles mensuels, la relation de cette merveilleuse histoire reprise ensuite dans le livre intitulé *Notre-Dame de Lourdes*. Il nous a paru intéressant d'étudier comment la Très Sainte Vierge prépara cet écrivain à conter aux hommes les grâces qu'elle distribue à Lourdes depuis 1858. En effet, son livre a puissamment contribué au développement du pèlerinage de Lourdes, en diffusant aux quatre coins de la terre, en quatre-vingts langues, l'histoire des Apparitions de la Mère de Dieu.

La préparation lointaine

Né le 25 février 1828, Henri Lasserre passa son enfance en Périgord[1]. Après son baccalauréat, il fut contraint à un repos forcé, au cours duquel il fut victime du mal de son époque et douta des vérités de la Foi. Quelques lectures, dont l'Imitation de Jésus-Christ, commencèrent à lui rendre la lumière, mais ce ne fut qu'après avoir fait l'aumône à un pauvre qu'il eut la grâce d'aller se confesser et de suivre ensuite les Exercices de Saint-Ignace en trente jours.

La crise étant passée, il se rendit à Paris pour y suive des études de Droit. Son audace et sa curiosité le mirent aux premières loges de la Révolution de 1848 : il se retrouva à boire un verre avec Lamartine et Ledru-Rollin, à l'Hôtel de Ville, au beau milieu des émeutiers, sans pour autant approuver cette subversion. Il se fit même remarquer auprès de ses condisciples par son attachement désormais fier et loyal à l'Église. Voici ce qu'écrivaient de lui deux de ses camarades : « Le seul peut-être parmi ses amis et compatriotes, il faisait tache et résistait au courant. Il est juste d'ajouter que les doctrines autoritaires, il les portait avec courage et très haut, bien qu'elles excitassent l'indignation et les colères les plus vives dans le camp de la jeune république et de la libre-pensée. Il ne fréquentait pas très assidûment le café (des étudiants, au Quartier-Latin), mais à peine paraissait-il sur la porte de notre salle, que sa présence était le signal des cris, des apostrophes ; c'était un feu croisé d'apostrophes et d'interpellations. Lui alors restait debout, il me semble le voir toujours, gesticulant en méridional qu'il était, lançant autour de lui un mot incisif, une ironie, un trait, tenant tête à tous, de sa voix aiguë et vibrante ; je le vois pâle, frémissant, avec ses petits yeux pleins d'éclat, ses cheveux noirs et son grand front bombé. En dehors de ses défenses d'intrépide, c'était le garçon le plus doux, le plus sympathique, le plus gai, le plus indulgent. Il était d'une incomparable bonté d'âme. Tous l'aimaient et le respectaient.[2] » Cette période estudiantine lui permit de se lier d'amitié avec Louis Veuillot, Ernest Hello, Léon Gautier, Barbey d'Aurevilly… et d'en fréquenter d'autres comme Thiers[3] !

Vers la fin de ses études, il préféra la littérature au droit, et allia son talent d'écrivain au zèle qui l'animait. L'un de ses premiers ouvrages, *L'Esprit et la Chair*, fait l'éloge de la chevalerie condamnée par le monde, et réfugiée au cœur des cloîtres où elle continue sa geste pour le Roi des rois. Cet opuscule fut écrit à Solesmes où Lasserre aimait à se recueillir et à s'entretenir avec Dom Guéranger. Soutenu par Louis Veuillot, il prit à cœur de défendre la Pologne alors en conflit avec la Russie, et il se rendit même à Rome pour implorer Pie IX d'élever sa voix en faveur des catholiques de ce pays.

1. Son père, Jean-Baptiste de Monzie, participa à la bataille de Trafalgar en tant que chirurgien militaire. Son navire étant sur le point de couler, les Anglais lui proposèrent de le sauver du naufrage. Il exigea d'abord le sauvetage de chacun de ses blessés et quitta en dernier le bateau, juste avant que celui-ci ne fût englouti par les flots.

2. Témoignages d'Henri d'Ideville et de Charles de Freycinet, in *Henri Lasserre, sa vie, sa mission, ses lettres*, par Louis Colin (Bloud, 1901)

3. On raconte qu'au cours d'une des fréquentes entrevues entre les deux hommes, Thiers, incroyant, tenta de se rassurer auprès de Lasserre en prétendant que Dieu ne le damnerait pas. Lasserre eut le courage de lui répondre la vérité du dogme catholique à ce sujet, ce qui n'altéra pas pour autant leurs liens.

Cependant Notre-Dame veillait et préparait peu à peu son serviteur à sa future mission d'historien de Lourdes. Le zèle d'Henri Lasserre le conduisit ainsi à se dévouer aux nécessiteux, et il prit sous sa protection la mère Vassal, vieille dame infirme qui avait perdu son commerce de charbon en raison d'une paralysie à la main. Cette pauvre et sainte femme désirant ardemment sa guérison, demanda à Lasserre de l'accompagner neuf jours durant à l'église de Saint-Étienne-du-Mont où, blottie contre le tombeau de sainte Geneviève, elle assistait à la messe servie par le jeune Henri. Le neuvième jour, au moment de la Consécration, le miracle attendu se produisit. Aussi, après quelques démarches menées par Henri Lasserre, la mère Vassal eut la somme suffisante pour tenir à nouveau son petit commerce dans une rue de Paris. Mais le merveilleux ne s'arrête point là. À l'approche de sa mort, cette dame fit venir son étudiant-protecteur et, pour le remercier, lui demanda ce qu'il désirait qu'elle sollicitât pour lui en arrivant au Ciel. « La conversion d'un être qui m'est cher », fut la réponse d'Henri. Quelques jours après, la sainte femme rendait sa belle âme à Dieu. C'était un samedi à cinq heures du soir. Or le même jour, en Périgord, alors qu'il n'était pas encore six heures, un homme manifesta à son épouse son envie subite de se confesser, sans pour autant en comprendre la cause. Il s'agissait du père d'Henri Lasserre, qui avait abandonné la pratique religieuse, et qui la reprit à partir de ce jour : bel enseignement sur la communion des saints ! Voilà comment la Très Sainte Vierge commençait à familiariser Henri Lasserre avec le miracle et le monde surnaturel : ce n'était qu'un prélude de ce qu'il verrait plus tard à Lourdes !

Le livre

Il semble que de prime abord, Henri Lasserre ne s'intéressa pas spécialement aux Apparitions de Lourdes, survenues en 1858. Ce n'est que quelques années plus tard qu'il fut comme contraint maternellement par Notre-Dame de Lourdes à découvrir les merveilles de la Grotte de Massabielle. En effet, au début de l'été 1862, l'écrivain perdit peu à peu la vue, jusqu'à ne plus pouvoir lire trois lignes. La médecine se déclara impuissante devant la progression du mal. Ses amis s'inquiétèrent. L'un d'eux, Charles de Freycinet, protestant de religion, lui conseilla avec une surprenante insistance de recourir… à l'eau miraculeuse de Lourdes ! Mais, étrange paradoxe, c'est Lasserre le catholique qui refusait… Il finit par avouer qu'il préférait être guéri par la médecine, car il sentait bien qu'un miracle le rendrait redevable envers Dieu d'une plus grande sainteté ! Mais les instances de Freycinet eurent raison de la résistance d'Henri. On écrivit au curé de Lourdes, l'abbé Peyramale, qui expédia à Paris une fiole de l'eau tant désirée.

Et le 10 octobre 1962, dès la première application, Henri recouvra instantanément une excellente vue. Ce fut pour lire aussitôt la *Notice historique* qui accompagnait l'envoi de l'eau de la Grotte. Au cours de son pèlerinage d'action de grâces, l'abbé Peyramale lui exposa que Notre-Dame de Lourdes ne l'avait pas guéri pour rien : Elle attendait son historien ! Henri Lasserre, qui nourrissait déjà ce projet, s'engagea auprès du curé de Lourdes, interrogea longuement la jeune Bernadette, reçut des mains de l'évêque de Tarbes, Mgr Laurence, le dossier des archives de l'évêché et… attendit, avant de se laisser reprendre par diverses occupations. En effet, elles ne manquaient pas. Outré de l'infâme écrit de Renan sur la Vie de Jésus, il y répondit en écrivant *L'évangile selon Renan*. En 1865, il se rendit secrètement à Toulon afin d'y secourir les victimes du choléra. Il en fut congédié à temps, alors que l'épidémie commençait à le toucher. Mais les semaines, les mois et les années passaient… et le livre promis ne s'écrivait pas.

En 1867, à l'occasion de la fête de l'Assomption de la Reine des Cieux, Henri Lasserre désira se confesser. Le Père Théodore Ratisbonne[4] le reçut en l'absence de son confesseur habituel. À la fin de ses aveux, Henri s'accusa de ne pas s'être encore mis à l'ouvrage… Le Père fut catégorique : « Mettez-vous au travail, *immédiatement*. Je vous l'ordonne ! » Ce fut le coup décisif. Henri Lasserre sillonna la France afin d'y recueillir les témoignages des protagonistes (témoins et miraculés), et de se retirer au fond d'une chartreuse pour mieux se recueillir avant le grand-œuvre. Dès le mois de décembre 1867, la Revue du monde catholique publiait le premier article de ce qui allait devenir le livre *Notre-Dame de Lourdes,* qui fut publié intégralement en 1869. Cet ouvrage connut aussitôt un immense succès. Arrêtons-nous un instant à sa description. Assez protégé du style pompeux du dix-neuvième siècle, ce livre est une description historique, émaillée de quelques pointes polémiques qui ne manquent pas de saveur, tout en étant profondément chrétienne et pieuse.

C'est un livre historique. Contre quelques détracteurs qui voulurent y voir un simple roman, voici ce qu'écrivait Mgr Izoard, évêque d'Annecy : « Chacun sait que jusqu'au dernier moment Bernadette et M. Peyramale ont, en toute occasion, attesté l'entière exactitude du récit de l'historien de Lourdes. Je dirai ce que je tiens, à cet égard, de M. Peyramale […] : « le

4. Frère d'Alphonse, le converti de la médaille miraculeuse à Rome

livre de Lasserre est une photographie… […] Je sais, d'autre part, que Bernadette a, par ses lettres à M. Lasserre, constamment appuyé et garanti que tout dans le premier historien était la vérité vraie, la vérité pure et simple. » [5] Ce souci historique fut aiguisé chez Henri Lasserre par quelques lacunes dans les archives qu'on lui avait confiées. Il s'était alors astreint à une rigueur extrême dans l'investigation des faits, et n'hésitait donc pas, dans son ouvrage, à défier publiquement ses adversaires. Car Lasserre est aussi polémiste.

L'étudiant du Quartier-Latin se réveille parfois au détour d'une page de *Notre-Dame de Lourdes*. Un moine de Solesmes n'avait-il pas écrit à notre auteur : « Souvenez-vous que votre plume est une épée. Ne la laissez pas souvent dans le fourreau. » [6] ? C'est manifestement à plaisir qu'Henri Lasserre décrivit tous les efforts que les anticléricaux de Lourdes ont fourni pour contrecarrer les Apparitions : cette lutte acharnée contre la petite bergère concourrait si bien à publier les faits ! Il faut lire le livre pour y découvrir ça et là les réparties stupides de l'incrédulité qui, face à l'évidence de la vérité, préfère encore le ridicule et l'absurde…

Enfin, le génie littéraire d'Henri Lasserre nous découvre une âme profondément pieuse, et mûrie par la méditation des merveilles qu'elle craint de profaner par sa plume. Notre historien aime à rapprocher les différentes Apparitions des textes liturgiques que l'Église priait au même moment. Le récit de l'Apparition du 25 mars, où l'Immaculée dévoila son nom, est à cet égard une véritable page d'anthologie. Le succès ne se fit pas attendre.

Les conséquences du livre

Publié d'abord en France, le livre d'Henri Lasserre fut présenté au pape Pie IX qui, contre toute attente, adressa un bref de louange à l'auteur : « […] votre récit rendra manifeste cette vérité, que l'impiété déclare tout à fait en vain la guerre à la religion, et que les méchants tentent très inutilement d'entraver par des machinations humaines les divins conseils de la Providence, la perversité des hommes et leur coupable audace servant au contraire de moyen à la Providence pour donner à ses œuvres plus de puissance et plus de splendeur. » [7]

Les années qui suivirent virent successivement la parution des *Apparitions de Notre-Dame de Lourdes*, résumé du premier livre, du *Mois de Marie de Notre-Dame de Lourdes*, et des *Épisodes miraculeux*, qui complète le premier récit par la narration d'autres miracles opérés à Lourdes. Un peu plus tard, il écrivit une vie de sainte Bernadette.

Mais ces divers ouvrages ne firent point ombrage au premier livre loué par Pie IX. Ce fut cet ouvrage qui connut une immense notoriété, et qui fut traduit en quatre-vingts langues. En 1923, la Société des gens de Lettres fit une enquête[8]. On en conclut que le livre d'Henri Lasserre fut l'ouvrage littéraire qui connut le plus grand tirage du dix-neuvième siècle, devant les Hugo, Balzac, Zola et Maupassant : le siècle du naturalisme sous toutes ses formes fut avant tout le siècle de Marie et du surnaturel !

Un tel succès aurait dû assurer à notre écrivain une confortable rente. Celui-ci préféra que les droits d'auteurs fussent dispensés aux bonnes œuvres, et servissent particulièrement à aider les pèlerins de Lourdes. Il y était désormais connu. On aimait à l'approcher, à l'interroger, et il ne refusait pas de transmettre à d'autres son enthousiasme reconnaissant pour l'Immaculée. C'est ainsi qu'il s'entretint avec Zola qui, bien que bouleversé, n'eut cependant pas l'honnêteté de reconnaître le miracle dont il avait été témoin.

Après une vie totalement consacrée à Notre-Dame de Lourdes, Henri Lasserre pouvait rendre sa belle âme à Dieu, le 22 juillet 1900, sans avoir été témoin de la glorification de la petite voyante de la Grotte. Cependant, il concourut par son œuvre à la porter sur les autels, si l'on en croit le Vice-Postulateur de la Cause de béatification de sainte Bernadette : « Henri Lasserre est le seul des historiens de Lourdes qui soit mentionné au Procès. Nous avons tenu à faire cette exception, parce que c'est lui qui a été le véritable instrument dont Marie Immaculée a voulu se servir pour faire connaître son histoire dans le monde entier ». [9]

Sont disponibles à la procure :

- Henri Lasserre, *Notre-Dame de Lourdes* (D.F.T., 2003)
- *Mais au juste, qui a vu quoi à Lourdes ?* (réédition, sous un titre « accrocheur », du résumé du précédent)

5. Étienne Laubarède, *Henri Lasserre, l'homme, l'écrivain, l'œuvre*, (Dentu, 1901) p. 221-222
6. Lettre citée dans *Itinéraires* n° 120 de février 1968, p. 54
7. Bref de Sa Sainteté Pie IX à Henri Lasserre, in Henri Lasserre, *Notre-Dame de Lourdes* (D.F.T., 2003), p. 12
8. Cet fait est cité dans l'édition française de l'Osservatore Romano, du 2 juillet 1954
9. Lettre de M. l'abbé Puech à la veuve d'Henri Lasserre, le 13 février 1910, in *Notre-Dame de Lourdes* (D.F.T., 2003), p. 299

Chronique du Prieuré

- *Le 3 mars au Prieuré, et au Cours Sainte-Catherine-de-Sienne le 9 mars, enfants et adultes sont préparés au sacrement de confirmation qui leur sera administré par Monseigneur Tissier de Mallerais le samedi 10 mars. Venu tout droit des États-Unis, son Excellence appelle les dons du Saint-Esprit sur trente-six fidèles.*
- *Les cérémonies de la Semaine Sainte se déroulent au mieux. Les enfants du primaire Saint-Jean-Eudes suivent les répétitions dirigées par le frère Nicolas. Nos grands du collège Sainte-Marie de Saint-Père sont appelés à la rescousse.*
- *A tour de rôle, les prêtres du prieuré prennent quelques jours de congé après Pâques. Quant au frère, mal remis encore de son opération, il échappe à la récollection de Flavigny et doit se priver des bouffées d'air alsacien.*
- *Le lundi de Pâques, 2 avril, sortie d'une communauté réduite à trois, de Longues-sur-Mer à Port-en-Bessin : nous voyons si peu souvent la mer !*
- *Le mardi de Pâques, 3 avril, sortie annuelle de la milice de Marie. Accompagnées de M. le Prieur, les dames légionnaires se rendent à Paris pour prier la Sainte Vierge à la rue du Bac et vénérer les martyrs des missions étrangères.*
- *Ce même 3 mars, en présence de M. l'abbé Laurent, M. l'abbé Gaud célèbre les obsèques de M. Lucas, notre sacristain des débuts à la chapelle Saint-Pie-X de Caen.*
- *Passage de M. l'abbé Gaudray, confesseur extraordinaire des Sœurs dominicaines, le 4 avril.*
- *Passage de M. l'abbé de Blois, en route vers un camp scout – qui s'en étonnerait ? – le 6 avril.*
- *Nous avons la joie de baptiser une adulte, madame Frocrain, le samedi 7 mars.*
- *Le dimanche 22 avril, en d'inédites circonstances, M. l'abbé Heuzé est appelé à honorer les restes du dernier évêque d'Avranches, Mgr Godard de Belbeuf, réfugié en Angleterre, après la suppression de son diocèse sous la Révolution et mort en 1808.*
- *Le 27 avril, au Prieuré, en soirée, avec M. Antonin Vicari, première réunion préparatoire à la kermesse du 1er juillet prochain où seront fêtés les vingt-cinq ans de notre école primaire et le jubilé d'argent de notre Prieur.*
- *Le samedi 28 avril, nous participons du mieux que nous le pouvons au Rosaire aux Frontières soutenu par Civitas. Ce jour-là des groupes de fidèles prient à Bernières-sur-Mer, à Ri, à Biville, à Saint-Germain-sur-Ay, à Isigny-sur-Mer, à Honfleur, et à Gavrus. M. l'abbé d'Abbadie et le frère Nicolas se dépensent sans compter en courant d'un lieu à l'autre tout au long du jour pour encourager les uns et les autres – cent cinquante environ – et méditer quatre rosaires chacun. Veuille la Sainte Vierge entendre nos supplications en faveur de notre France envahie.*
- *Ce même samedi, fête du Cours Sainte-Catherine-de-Sienne, en présence de Mère Générale et de sa première assistante, Mère Marie-Pascale. Les enfants nous régalent d'une pièce de théâtre sur saint Vincent de Paul à partir d'un script de Jean de la Varende.*
- *Les lundi 7 et mardi 8 mai, virée de nos Basques d'origine ou d'adoption dans les Pyrénées pour ravitailler au profit de l'école nos fidèles en jambon, chorizo et fromage de brebis.*
- *Avec les Rogations, les 7, 8 et 9 mai nous implorons les faveurs du Ciel sur les récoltes à venir. M. l'abbé Weil pour continuer la coutume bien établie, se rend à Eroudeville chez M. Beuve, dans le Cotentin. M. l'abbé d'Abbadie organise un cercle chez M. et Mme Héroult.*
- *Le samedi 12 mai, nous retrouvons M. l'abbé de Maillard venu célébrer les fiançailles de l'une de nos anciennes institutrices, mademoiselle Marie Pipon. Ce même jour, nos futurs pèlerins de la Pentecôte font une sortie de mise en jambes dans les parages de la Hague.*
- *Le lundi 14 mai, devant les rescapés de la rougeole au rassemblement, est hissé pour la première fois dans la cour du Prieuré le drapeau qui reproduit le blason de l'école. En voici la description en langage héraldique : « d'azur à la croix d'or, cantonnée au chef dextre d'une coquille d'argent, chargée en abîme d'un cœur double, vidé, en travaillé, couronné et croiseté de gueules. »*

Ont été régénérées dans les eaux du baptême :

- *Le 1er avril : Odile Vaillant*
- *Le 7 avril : Erwana Frocrain*
- *Le 12 mai : Inès Daufresne*

Ont reçu les honneurs de la sépulture ecclésiastique :

- *Le 7 mars : Yvonne Locard*
- *Le 3 avril : Gaston Lucas*